



# Bulletin Municipal

Ville de Parcey



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Juillet 2021



Le point sur  
les travaux



Espace France  
Services



Retrospectives



Les crues hivernales



# ■ Informations

## ◆ Contact

Mairie de PARCEY 1, Rue d'Aval 39100 PARCEY  
Tél : 03.84.71.01.89 Fax : 03.84.71.00.21  
Adresse mail du Secrétariat : ccjdparcy@wanadoo.fr  
secretariatparcy@orange.fr  
Adresse mail de Mme le Maire : maireparcy@orange.fr  
Site Internet : www.parcy.fr  
Facebook : comunedeparcy



En cas d'urgence, vous pouvez contacter  
Mme le Maire au 06.79.85.07.71

## ◆ Permanences

Mme le Maire Céline LABOUROT : le lundi  
Député M. Jean Marie SERMIER : 2ème jeudi de chaque mois  
en Mairie à partir de 14h



## ◆ L'équipe du personnel communal

Secrétariat : Mme Annie MAITRE, Mlle Stéphanie LONG  
Services Techniques : M. Vincent DUGARDIN, M. Jacques FOURNIER  
Ecole : Mme Sandrine PRODHON,  
Ecole - cantine - salle des fêtes : Mme Jennifer DAMY,  
Mme Sandrine BERTRAND, Mme Lucie DEMONTROND  
Accueil de Loisirs : personnel du Grand Dole

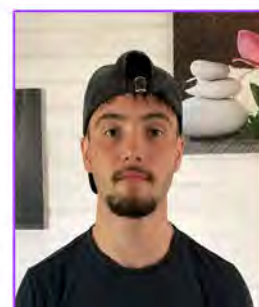
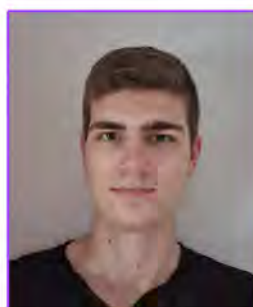
## ◆ Emplois Saisonniers

Chaque année, la commune recrute deux emplois saisonniers pour seconder Vincent et Jacques dans leurs tâches.

Cette année, ce sont Arthur Déjeux et Tom Jacquelin, deux jeunes Parcillons, qui sont recrutés pour cet été.

Arthur effectuera la période du 5 au 30 juillet. Tom prendra le relais du 1er au 27 août.

Merci de leur réserver un accueil sympathique.



Responsable de la publication : Céline LABOUROT  
Coordination de la publication : Commission Communication  
Conception et réalisation : Commission Communication  
Crédits photos : Mairie - Dépôt légal à parution en mairie  
Document imprimé en Franche Comté

### SECRETARIAT

Lundi :	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Mardi :	8h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Mercredi :	8h00 - 12h00	fermé
Jeudi :	8h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Vendredi :	8h00 - 12h00	fermé

Du 12 au 16 juillet, la mairie sera fermée le lundi après-midi, le mardi matin, le mercredi toute la journée, le jeudi matin et le vendredi toute la journée.



Chères Parcillonnes, chers Parcillons,  
Voilà une première année de mandat écoulée, et malgré le contexte sanitaire et économique que chacun connaît, nous nous réjouissons du travail accompli et des projets en cours. Aussi, dans le respect des engagements que nous avons pris, plusieurs investissements ont déjà vu le jour (ou le verront bientôt) : la réfection de la rue de la Plassotte, la première tranche de travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de la Motte, la sécurisation de la RD 905 avec la création d'un chemin piétonnier et cycliste sur la partie nord du village (en septembre), l'achat de nouvelles tables et chaises pour les classes de CE et CM (installation en juillet), la sécurisation du virage rue de Dole/Grande rue) et l'achat d'un terrain pour envisager notre projet séniors.

Nous savons que nous avons encore de nombreuses missions à réaliser et je peux vous garantir que mon énergie et celle de tous les membres du Conseil Municipal restent intactes et que nous restons fidèles à nos ambitions.

Nous travaillons déjà sur les projets de demain et nous comptons bien offrir à Parcey et à ses habitants le meilleur. Si tout va bien, plusieurs beaux projets devraient d'ailleurs voir le jour dans les cinq prochaines années.

Dans les semaines à venir, deux gros projets du mandat précédent sous la direction de Jean Pierre FAIVRE, verront enfin le jour. D'abord, en juillet, l'aménagement du rond-point à l'image du Golf, sur lequel la nouvelle municipalité a souhaité ajouter des hérons en métal, réalisés par les élèves d'Eccofor dans le cadre de leur cursus scolaire 2021/2022, afin de rappeler notre attachement à la Loue. Et ensuite, le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie dédiée aux modes doux. Les travaux doivent être achevés avant la fin de l'année. Parcey a la chance d'avoir deux sorties dans le village et une troisième a été obtenue après le pont de chemin de fer pour permettre l'accès à la plage en toute sécurité. Nous nous réjouissons de cette opportunité et entendons bien profiter de cette belle occasion pour faire connaître et vivre encore plus notre village. Il faudra encore être patient pour profiter de ce bel ouvrage et je sais pouvoir compter sur votre compréhension pour respecter l'interdiction d'accès au chantier pendant les quelques semaines à venir. Soyez prudents, soyez patients !

Autre richesse de Parcey : la confluence Doubs Loue, site emblématique à forte richesse écologique, sur lequel entre autres, le désenrochement partiel des berges a permis de redonner une mobilité à la rivière de façon à augmenter le champ d'expansion du cours d'eau en cas de crue, tout en veillant à la sécurité des habitants. Depuis les travaux de 2017/2018, la Loue continue son travail et reprend ses droits. Mais pas d'inquiétude, c'est normal, aucun risque d'inondations, ces phénomènes de « grignotage » devraient encore durer quelques années avant de se stabiliser. Pour autant, nous vous demandons de respecter la signalisation et d'utiliser le nouveau chemin d'accès réalisé en juin dernier au niveau de la confluence.

Nous n'oublierons pas la sécurité dans le village, une de nos priorités. Le confinement nous a empêchés d'organiser une réunion publique pour connaître votre avis sur ce sujet délicat. Dès l'automne, nous attèlerons à ce dossier, nous vous tiendrons informés de son avancement.

Je veux à nouveau remercier toute l'équipe municipale pour les engagements qui sont les leurs : Annie, Stéphanie, Jacques, Vincent, Jennifer, Sandrine P., Sandrine B., Lucie, tous les conseillers qui jour après jour m'entourent et m'épaulent ainsi que les membres de la commission communication pour ce magnifique bulletin.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bel été entourés de vos proches, de bonnes vacances dans notre beau village ou à la découverte des belles régions de France et surtout profitez bien, faites attention à vous et pensez à nos restaurateurs et commerçants locaux !

## Budget communal : Parlons chiffres

Parmi les documents budgétaires d'une commune figure le budget primitif qui est un document prévisionnel des dépenses et recettes de l'année. Il est préparé à partir des prévisions de ressources à venir dont certaines (Dotation Globale de Fonctionnement : DGF) sont communiquées par le préfet courant mars.

Le budget primitif doit être adopté par le conseil municipal au plus tard le 15 avril. Il est transmis dans les 15 jours au Préfet et à la Chambre Régionale des Comptes. Sa présentation obéit à des règles strictes qui sont détaillées dans l'instruction budgétaire et comptable M 14. Il peut être modifié par un budget supplémentaire ou par des décisions modificatives.

Le budget primitif est divisé en 2 sections :

### La section fonctionnement

Cette section correspond à des opérations courantes, répétitives

### La section investissement

Il s'agit là d'opérations en capital, qui procurent un bien durable qui entre dans le patrimoine communal et qui a pour effet de le conserver, renouveler ou l'augmenter

Avant de vous présenter le budget communal, un budget est autonome : c'est celui du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

	Prévu 2020	Réalisé 2020	Budget primitif 2021
<b>recettes</b>			
Excédents reportés	3 929.00		4 542.00
Subvention de la commune	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Dons (gens du voyage et locations terrains communaux pour chevaux, ruches)		450.00	300.00
<b>Total</b>	<b>5 929.00</b>	<b>2 450.00</b>	<b>6 842.00</b>
<b>dépenses</b>			
Fêtes cérémonie	3 500.00	1 837.35	3 500.00
Cotisations urssaf	100.00		100.00
Aides	2 012.00		3 242.00
<b>Total</b>	<b>5 612.00</b>	<b>1 837.35</b>	<b>6 842.00</b>

Précisions faites que les colis de fin d'année (bons restaurant, chèques cadeaux) sont financés par le CCAS et le repas du 11 novembre par la commune.

Le CCAS est aussi là pour venir en aide à des habitants qui rencontrent des problèmes financiers. N'hésitez pas à vous renseigner.

## Principales ressources de la Commune :

**1°) la DGF : Dotation Globale de fonctionnement :** Elle est calculée et attribuée par l'Etat

### 2°) Les revenus locatifs

TABLEAU RECAPITULATIF DES LOCATIONS

	LOYER ANNUEL
Baux d'habitation : 3 appartements à côté de l'église, 2 à l'ancienne gare Autres : ADMR, MAM (Maison d'Assistants Maternelles) EVA Jura (local à l'étage de l'ancienne poste au dessus de la MAM)	49 627.13 €
Baux ruraux GAEC des Chatillons, GAEC Humblot Serrurrot, M. Moine Frédéric, EARL Creux du port Floquet, M. Calinon Pierre	4 204.10 €
Agence Postale	12 552.00 €
Camping	20 511.00 €
ACCA (Association Communale Chasse)	1.00 €
Pylônes Orange SFR	6 150.60 €
Point info	1.00 €
<b>Total</b>	<b>93 046.83 €</b>

Quant au golf, suite au transfert de compétence au Grand Dole, la Commune ne perçoit plus rien

### 3°) LA TAXE FONCIERE

Pour faire suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, l'Etat compense en versant aux communes la TF qui revenait au département.

La taxe communale pour Parcey est actuellement de 15,75 % ; elle englobera à présent celle du département.

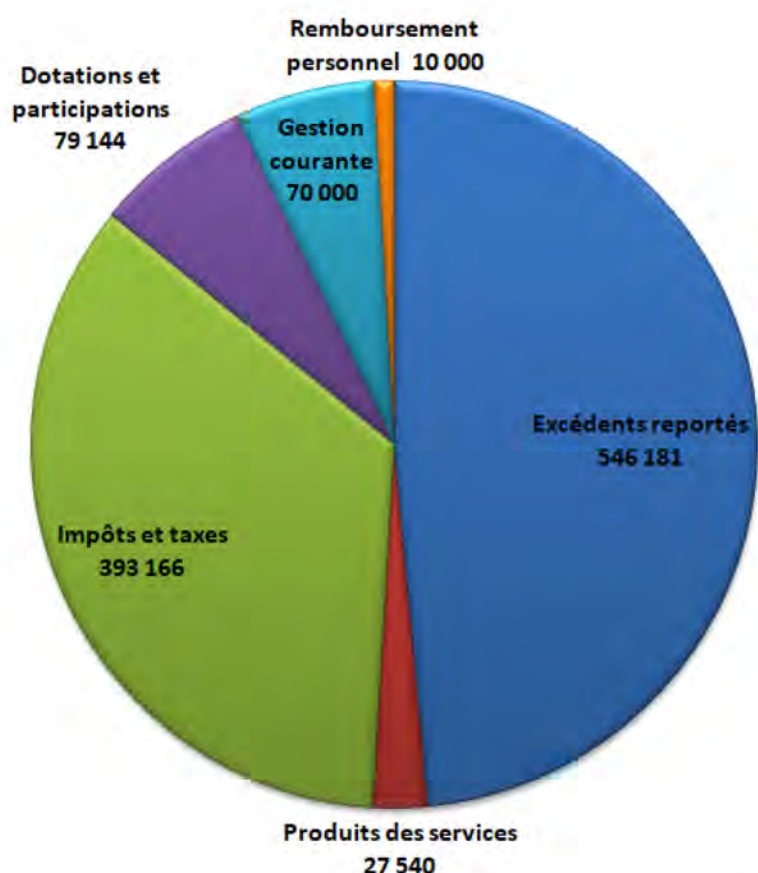
**Pour 2021, la Commune de Parcey n'a pas voté d'augmentation de ce taux de taxe foncière. En ce qui concerne l'augmentation des taxes intercommunales du Grand Dole, la commune de Parcey a voté contre.**

### EMPRUNTS DE LA COMMUNE

Objet	Montant et taux	annuité	Reste en capital au 1/01/2021	Année du contrat	échéance
Fossé, voirie, assainissement	170 000 à 3.90 %	15 023	25 295.05	2007	14/12/2022
Travaux divers dont eaux stagnantes	290 000 à 4.40 %	26 064	48 870.79	2009	10/12/2023
Voie d'accès zone activité économique (ZAE)	100 000 à 0.99 %	10 515	71 031.22	2017	10/11/2027
<b>TOTAL</b>	<b>560 000</b>		<b>145 197.06</b>		

A noter que l'emprunt de 2017 de 100 000 euros pour l'accès à la zone d'activité économique a été repris cette année par le Grand Dole suite au transfert de cette zone à la communauté d'agglomération

## Fonctionnement recettes



### Produits des services :

- Produits forestiers : 2 840€
- Concessions cimetière : 250€
- Droits de stationnement : 7 750€
- Divers : 16 700€

### Impôts et taxes :

- Contributions directes : 249 166€
- Compensation TPU : 118 000€
- Taxes pylônes : 12 000€
- Droit de mutation : 14 000€

### Dotations et participations :

- DGF : 45 224€
- Dotation péréquation : 1 800€
- Compensation taxe foncière : 9 120€
- Autres dotations : 23 000€

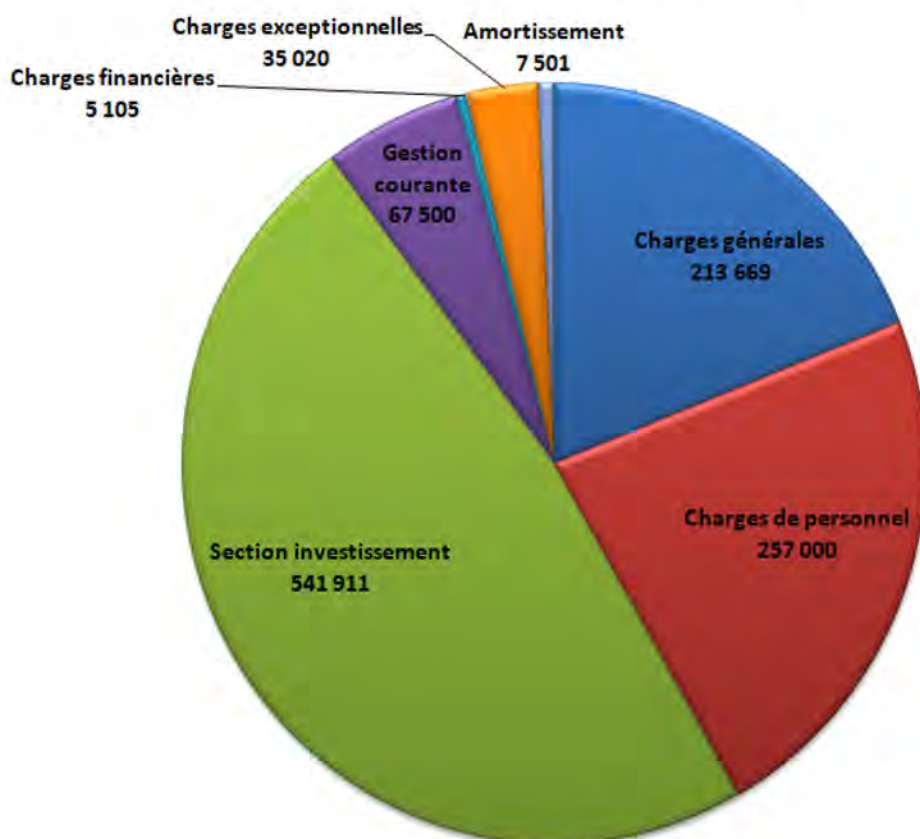
**Produits financiers : 666€**

**Produits exceptionnels : 1300€**

**Remboursement personnel : 10 000€**

**TOTAL : 1 127 997€**

## Fonctionnement dépenses



### Charges générales :

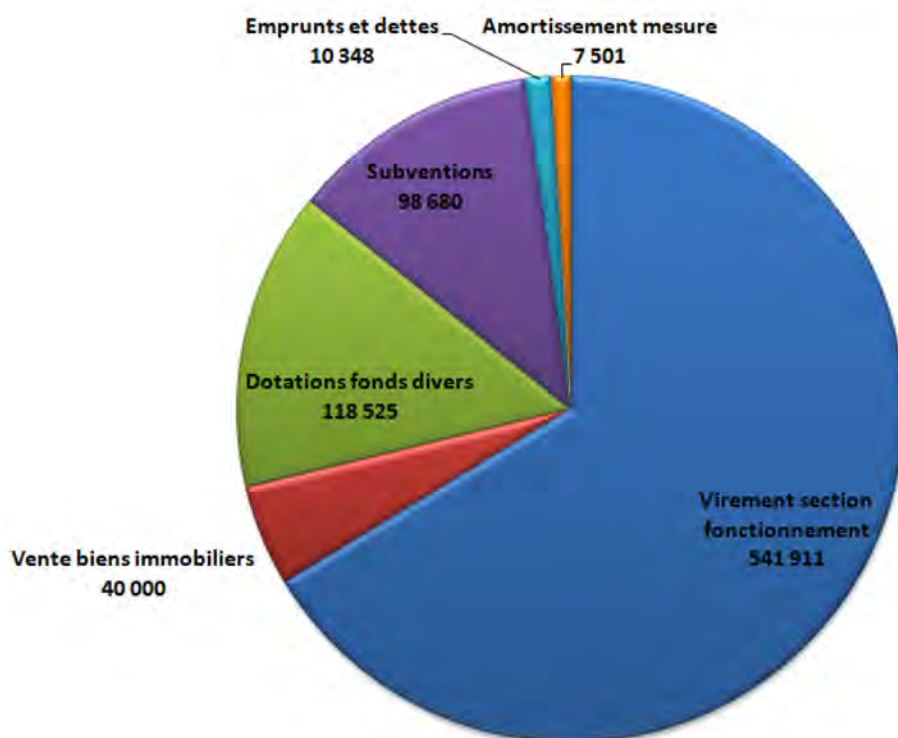
- Electricité : 32 000€
- Combustibles : 15 000€
- Entretien bâtiments : 10 000€
- Entretien voirie : 10 000€
- Assurances multirisques : 11 000€
- Taxes foncières : 14 000€
- Fêtes et cérémonies : 5 000€
- Divers : 116 669€

### Gestion courante :

- Indemnités élus : 40 000
- Cotisation formation : 25 500€
- Subvention CCAS : 2 000€

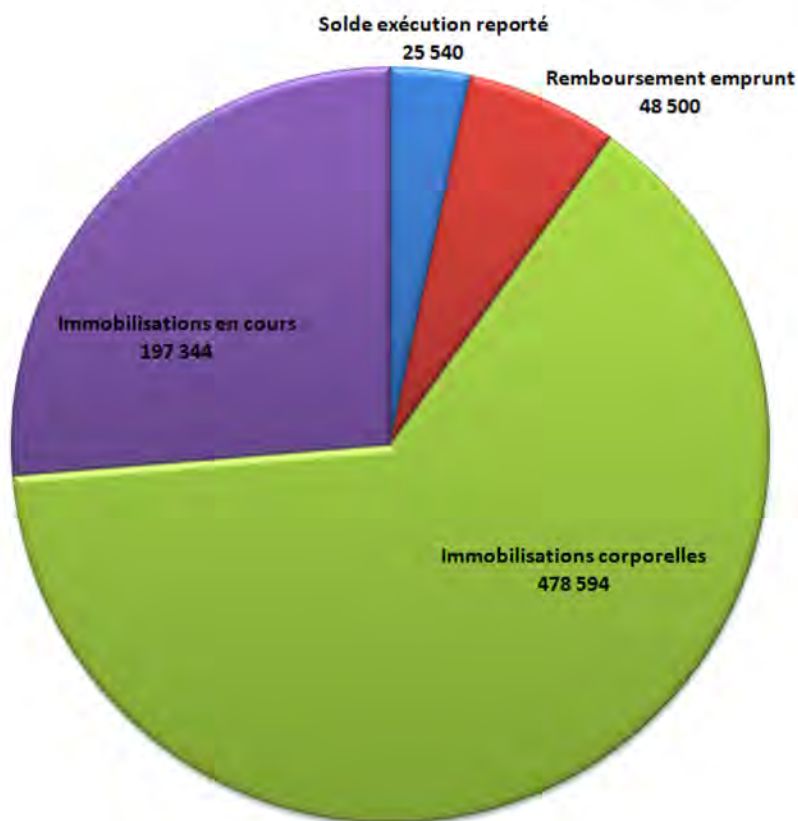
**TOTAL : 1 127 997€**

## Investissement recettes



<b>Dotation fonds divers :</b>
-FCTVA : 16 000€
-Taxe d'aménagement : 10 000€
-Excédents : 92 525€
<b>Subventions :</b>
-DST : 2 092€
-Amendes de police : 28 510€
-DETR : 37 678€
-Fonds de concours : 8 000€
-Vente rue de la gare : 22 400€
<b>Emprunts et dettes :</b>
-Cautionnement reçu : 500€
-Remboursement GD : 9 848€
Amortissement mesures : 7 501€
<b>TOTAL : 816 965€</b>

## Investissement dépenses



<b>Solde exécution reporté :</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>
-Achat terrain : 140 000 €
-Accès voie Grévy : 13 600 €
-Agrandissement cimetière : 60 000 €
-Voie partagée RD905 : 103 300 €
-Accessibilité abribus : 11 674 €
-Autres immobilisations : 60 000 €
-Réseau assainissement : 41 500 €
-Porte hangar mairie : 12 000 €
-Travaux électricité : 12 100 €
-Sécurisation carrefour église : 9 920 €
-Mobilier école : 10 000 €
Divers : 4 500 €
<b>Immobilisations en cours :</b>
-Voirie Plassotte : 39 200 €
- voirie divers : 64 400€
-enfouissement réseau : 93 700€
<b>TOTAL : 816 965€</b>

# ■ Rétrospective

## ◆ Une belle surprise pour les élèves

Les enfants de l'école de Parcey ont eu droit à une bien belle surprise en ce dernier jour d'école avant les vacances de Noël : la visite du Père Noël ! Le bonhomme en rouge n'est pas arrivé avec ses rennes mais à bord d'un petit train (mis à disposition par Prestige Animation).

Pour le respect des consignes sanitaires, les élèves de chaque classe sont sortis à tour de rôle dans la cour de l'école pour récupérer leurs cadeaux des mains du Père-Noël, à savoir un livre et un sachet de friandises.

Un grand moment de bonheur pour tous les enfants qui ont été privés du spectacle de Noël. Celui-ci a été reporté à l'année prochaine. Les enseignantes remercient l'Association de Parents d'Elèves qui s'est occupée de l'achat des cadeaux et la mairie qui a organisé ce moment festif.

Joyeux Noël à tous !



## ◆ Noël avant l'heure

Le repas du 11 novembre n'ayant pas pu se faire en raison de la crise sanitaire, les seniors du village avaient le choix entre trois options : des bons d'achat dans les commerces de Parcey, un repas dans un des deux restaurants Le Parcey ou Les Jardins Fleuris (quand ceux-ci rouvriront) ou un repas livré à domicile et préparé par ces deux mêmes restaurants. La livraison s'est faite ce samedi 13 décembre par plusieurs membres du Conseil Municipal. Même s'il manquait l'ambiance du repas à la salle des fêtes, ce fut un grand bonheur pour tous de déguster les plats préparés par les chefs Eric Lammers et Bruno Pellegrini.

Pour M Martin, photographié aux côtés de Céline Labourot sa petite-fille, ce fut hélas le dernier Noël car le doyen du village est décédé le 18 mai dernier.



## ◆ Ça souffle à Parcey.

La tempête Bella n'a pas épargné la commune de Parcey ce dimanche 27 décembre en soirée. Plusieurs arbres ont été déracinés le long de la route du golf, des pancartes ont été arrachées et on a même retrouvé un trampoline qui s'était envolé. Seulement des dégâts matériels heureusement car il ne faisait pas un temps à mettre un Parcillon dehors! Dès le lendemain, l'équipe d'intervention du Conseil Municipal est intervenue à l'aube sous une pluie battante pour réparer les dégâts, un grand merci à eux!





# ■ Environnement

## ◆ Le nombre d'affouagistes en baisse

L'affouage est une tradition ancestrale (datant du XIII<sup>ème</sup> siècle) qui permet aux habitants d'une commune de bénéficier d'une partie des bois de la commune contre une somme modique (30€ pour Parcey) pour se chauffer. Faire son affouage, c'est fabriquer son bois de chauffage.



A Parcey, comme dans la plupart des communes environnantes, le nombre d'affouagistes est en baisse puisque cette année, ils sont au nombre de 27 alors qu'ils étaient encore 49 en 2015 et 65 en 2012. La commission bois s'est réunie dernièrement sous les ordres d'Arnaud Delamarre, le technicien forestier, pour marquer les lots. Le tirage au sort a été effectué deux jours plus tard. Chaque affouagiste s'est vu remettre un règlement détaillant les conditions dans lesquelles doivent être effectuées les coupes. Trois garants ont été désignés pour vérifier le respect des consignes, il s'agit de Benoit Viellard, Frédéric Perchat et Claude Morey. Les délais sont fixés au 31 mars 2021 pour l'abattage et au 30 août pour le débardage.

## ◆ La Loue continue son travail de sape

En 2017, d'importants travaux ont été entrepris à la confluence du Doubs et de la Loue. Il s'agissait de désenrocher la Loue sur sa partie finale pour permettre de restaurer sa dynamique fluviale tout en protégeant la population contre les inondations. La crue de janvier 2018 avait déjà permis à la rivière de « grignoter » plusieurs mètres de berge au niveau du confluent. Le sentier Doulou avait alors été déplacé de plusieurs mètres à l'intérieur des terres. Depuis, la Loue n'a cessé d'élargir son champ d'expansion puisqu'elle s'est déplacée de plus de quarante mètres !

Les pluies du mois de mai ont amplifié le phénomène et la rivière a commencé depuis quelques jours à attaquer le chemin de berge, ce qui rend le passage très dangereux pour les promeneurs. La municipalité a mis en place des panneaux pour signaler le danger et de la rubalise pour interdire l'accès à la berge.

Dans quelques jours, le syndicat mixte Doubs-Loue, gestionnaire de la rivière, aménagera un nouveau chemin qui mettra les promeneurs en sécurité et leur permettra de découvrir ou redécouvrir ce lieu magnifique.



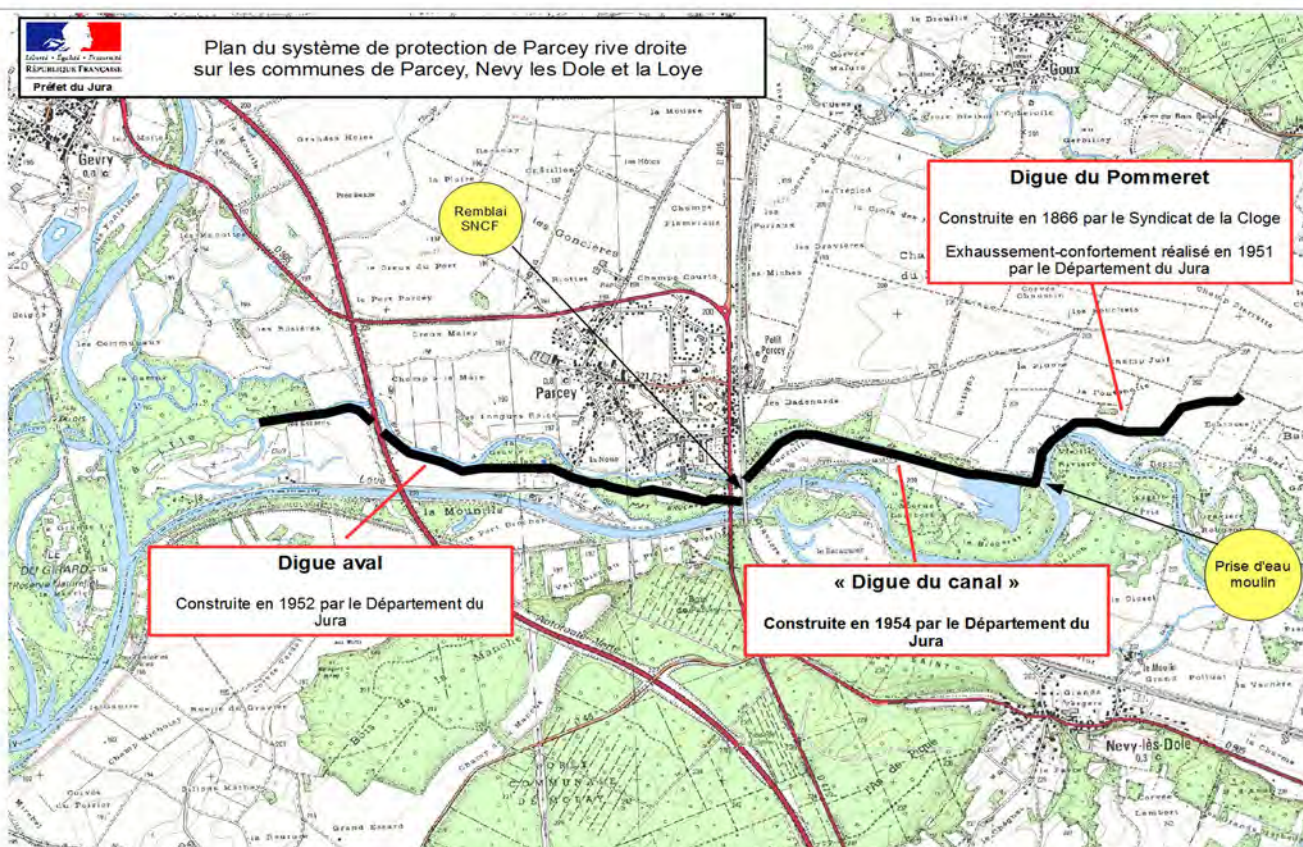
## ◆ Crue de la Loue : la surveillance s'organise

"La digue du Pommeret le 30 janvier"



Les rivières jurassiennes étaient en crue ce week-end du 30/31 janvier. Ce phénomène coutumier pour les Parcillons, aussi appelés les « Culs-Néyés » s'explique par les pluies abondantes et la fonte des neiges dans le Haut-Jura. Dès l'annonce de la crue en milieu de semaine, la réserve communale de sécurité s'est organisée autour d'Olivier Damy, adjoint responsable de la surveillance des digues. Après la vérification du matériel (gilets de sauvetage, talkie-walkies...), une première ronde a été effectuée dans la journée de vendredi pour vérifier l'état des digues puis une autre dans la nuit.

La journée de samedi s'annonçait la plus délicate car les prévisions annonçaient une crue similaire à celle de janvier 2018 où la Loue avait atteint une hauteur de 4,12 mètres. Denis Chaize, directeur du syndicat mixte Doubs-Loue coordonnait les opérations de surveillance, en liaison avec les services de la Préfecture. La crête de la crue était atteinte en début d'après-midi avec une hauteur de 3,43 mètres, bien loin des 4,37 mètres de 1983. L'équipe de sécurité en concertation décidait d'ouvrir les vannes pour permettre de siphonner le trop plein d'eau accumulé en amont de la digue qui risquait de provoquer des dégâts dans les habitations proches. En fin de journée, la Loue commençait sa décrue mais la municipalité est restée vigilante car d'autres pluies étaient annoncées pour les jours suivants.



## ◆ Surveillance des digues : La réserve communale se réunit

Suite aux dernières inondations, la mairie a décidé de réunir la réserve communale de surveillance des digues. Cette réunion a eu lieu en présence de Denis Chaize, directeur du Syndicat Mixte Doubs Loue et d'Olivier Meugin, maire de Champdivers et délégué au syndicat. Les membres de la commission sont des conseillers municipaux et des habitants de la commune volontaires pour cette tâche.

Denis Chaize a d'abord proposé un quizz avec des photos des crues mémorables à Parcey, en particulier celle de juin 1953 où la Loue avait atteint un niveau de 4,85m. Il était tombé 230 mm de précipitations en trois jours ! Les inondations comme celles du mois dernier ou de janvier 2018 quant à elles sont dues à un effet conjugué des pluies et de la fonte des neiges dans le Haut-Doubs.

M Chaize a ensuite présenté le Syndicat Mixte Doubs Loue dont le rôle est de gérer les digues et d'entretenir les rivières. Le syndicat regroupe 145 communes sur les bassins versants du Doubs et de la Loue et il a 83 km de digues à entretenir, dont 6 km à Parcey.

La surveillance des digues s'organise autour de la connaissance et de l'entretien. En ce qui concerne notre village, la digue du Pommeret a été construite en 1866 et rehaussée en 1951. Pour la digue du canal et la digue aval, des travaux étaient prévus dans les années 1930 mais ils ont dû être retardés à cause de la guerre. Ils ont finalement eu lieu en 1952 et 1954.

L'entretien courant consiste à une inspection visuelle pour détecter les éventuels dégâts et aux réparations le cas échéant. Une fauche annuelle est également effectuée.

La connaissance technique des digues est importante pour la bonne gestion de l'ouvrage. Un dossier technique portant sur la structure des différentes digues a été élaboré en 2016. Les mécanismes de rupture d'une digue sont au nombre de quatre : la surverse lorsque la digue est submergée, l'érosion interne due à des terriers, des racines ou des canalisations (on appelle ce type d'érosion un renard hydraulique), l'érosion externe et la saturation. La rupture d'une digue dépend de plusieurs facteurs : la vitesse du courant, la hauteur d'eau et la durée de la crue.

En cas de crue, la réserve communale est alertée et se tient prête à intervenir. Selon l'intensité de la crue, il s'agit d'une simple mise en veille ou de l'organisation de visites le long des digues.

Le site Vigicrue permet d'avoir des renseignements en temps réel sur le niveau de la Loue en amont et donc d'anticiper. Pour Parcey, la référence est la station de Champagne-sur-Loue. On sait que le décalage est de 8 à 9 heures avec Parcey. Ces indications ne sont pas toujours exactes car on doit également tenir compte d'autres facteurs comme par exemple le débit de la Cuisance dont la confluence avec la Loue se situe en aval de Champagne-sur-Loue.

La gestion de la décrue et une inspection post-crue permettent de gérer au mieux l'événement. Tout au long de la crue, une main courante est tenue par le responsable. Pour la commune de Parcey, c'est Olivier Damy, adjoint, qui en est chargé.

En fin de réunion, une proposition de visite des digues a été faite aux membres de la réserve, elle sera effectuée dans les prochaines semaines.

### Les membres de la commission sont :

Olivier Damy, adjoint responsable

Bruno Pesenti, adjoint

Damien Henry, Alexandre Moine, conseillers.

Frédéric Gaiffe, Marc Humblot, Olivier Joannes, Frédéric Perchat, Jean-Claude Perron, Jean-Luc Richard

# Protection des oiseaux nicheurs

sur les grèves de la Réserve naturelle nationale de l'île du Girard

Pour permettre la nidification des oiseaux nichant sur les grèves, plages et bancs de graviers (tel que le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*)), il est interdit de pénétrer sur ces espaces à l'intérieur du périmètre de la Réserve (arrêté préfectoral du 20 février 2020 portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la réserve naturelle nationale du Girard).

L'accès à la partie amont de la grève des Goubots reste autorisé, dans le respect du site et dans le maintien de la quiétude des lieux.

Nous vous rappelons qu'à l'intérieur du périmètre de la Réserve, les chiens, les feux de camps et la circulation des véhicules à moteur, sont interdits toute l'année.



Gravière autorisée



Gravière interdite



## ◆ Les castors sont là !

Preuve irréfutable de la présence du castor à la confluence: cet arbre en cours d'abattage que vous ne manquerez pas de remarquer si vous effectuez la balade du sentier Doulou au niveau du panneau "le moulin". L'arbre en question sera peut-être tombé à la parution du bulletin car la photo a été prise au mois d'avril.

## ◆ Le sentier Doulou se refait une beauté

A l'initiative de la commune et de l'Association Sportive du Golf du Val d'Amour, une opération nettoyage/élagage du sentier Doulou a eu lieu samedi 27 mars en matinée.

Une vingtaine de personnes dont plusieurs enfants et jeunes du village ont participé à cet acte citoyen. Une première équipe élaguait le début du sentier dont le tracé a été modifié suite aux travaux de l'automne 2017. En effet, la Loue a profité du désenrochement pour rogner la berge rive droite et un chemin a dû être créé à l'intérieur des terres. C'est ce chemin qui a été débarrassé de ses nombreux branchages.

Une deuxième équipe aménageait un passage qui permettra aux promeneurs de traverser le golf en toute sécurité pendant qu'un troisième groupe dégagait la partie du sentier qui débouche sur le golf. Cette matinée, qui s'est déroulée sous un soleil printanier a permis aux golfeurs et aux personnes présentes de faire connaissance et de tisser des liens.

Dans quelques jours, les panneaux du sentier seront mis en place, avec l'ajout de certains panneaux d'indication et le public pourra à nouveau découvrir ce sentier qui avait été réalisé en 2004 par les élèves de l'école du village et qui vous fera découvrir les nombreuses facettes de la Loue.

**La commune remercie les participants et décide de reconduire cette opération pour les prochaines années chaque dernier samedi de mars. Nous vous en tiendrons informés.**



## ◆ Ouverture de la pêche à l'étang

Trois truites pour Thomas et Robin, deux pour Soline et Noah, les enfants ont été particulièrement efficaces lors de l'ouverture de la saison de pêche à l'étang communal ! Il faut dire que l'équipe du Président « Coco » avait bien fait les choses puisque 40 kg de truites avaient été relâchées quelques jours auparavant pour le plaisir de la trentaine d'adultes et de la dizaine d'enfants présents ce samedi 10 avril.

Les membres du bureau espèrent que cette saison sera moins perturbée que la précédente et qu'ils pourront organiser le concours de pêche prévu le 12 juin et la brocante le premier week-end de septembre.

Comme les précédentes années, les cartes de pêche sont vendues au bureau de tabac au prix de 20 euros, elles sont gratuites pour les enfants de moins de dix ans.



## ◆ Cérémonie du 8 mai avec un monument retourné.

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 8 mai s'est à nouveau déroulée dans la plus stricte intimité. Les rares participants, Madame le Maire, deux adjoints et trois anciens combattants dont le président Eric Corseret, ont pour l'occasion inauguré une nouvelle configuration puisque quelques jours auparavant, le monument aux morts avait été retourné.

En effet, sur une proposition d'Olivier Damy, le Conseil municipal avait décidé d'effectuer cette « manœuvre » qui évite au public de bloquer la route pendant la cérémonie et qui lui offre une belle perspective sur le bâtiment de l'école. C'est l'entreprise Tanier de Mont-sous-Vaudrey qui a effectué cette tâche dont le montant s'élève à 800€.



Souhaitons que pour la cérémonie du 11 novembre, cette nouvelle configuration puisse réunir un nombre important de Parcillons.

# ■ Vie Communale

## ◆ Les enfants de l'école participent au fleurissement.



Le fleurissement de la commune s'est déroulé en deux étapes. Mercredi 19 mai, Benoît Viellard, l'adjoint responsable de la commission, avait invité les membres bénévoles à fleurir les différents massifs de la commune sous les conseils des deux employés communaux. Le lendemain, sous la houlette de Jacques, c'était au tour des enfants de la classe de Mme Lefèvre de mettre la main à la pâte pour fleurir les arbres situés près de l'église. Un grand merci à tous !



## ◆ Une association pour le marché de producteurs



Sous l'impulsion d'Olivier Damy, adjoint, la commune avait mis en place un marché de producteurs en juillet dernier. Après la trêve hivernale, ce marché s'est à nouveau tenu vendredi dernier sur le parking de la salle des fêtes. Le public s'est déplacé nombreux pour ce premier marché du printemps et il a eu le plaisir de retrouver certains producteurs mais aussi d'en découvrir de nouveaux.

La nouveauté, c'est que les producteurs se sont groupés en association, le CIMPAM (Comité d'Initiative pour organiser des Marchés de Producteurs et Autres Manifestations). Axel Fricke, Président de l'association, en explique les grandes lignes : « L'idée de cette association est de regrouper les producteurs locaux dans un but fédérateur et solidaire. Pour une adhésion de 10€ par an, les producteurs s'engagent à participer aux quatre marchés du secteur, ce qui permettra de fidéliser la clientèle. Les marchés ont lieu à Mont-sous-Vaudrey le premier samedi de chaque mois, à Parcey le deuxième vendredi, à Rahon le troisième samedi et à Tassenières le quatrième samedi. Sur les 24 producteurs adhérents, 14 étaient présents pour le premier marché de Mont-sous-Vaudrey et sept à Parcey aujourd'hui. Dès le mois prochain, des maraîchers se joindront à nous, ce qui correspond à une forte demande des clients. »



## ◆ Une maison de santé à Parcey ?

La création d'un pôle santé dans le village est une priorité de l'actuel Conseil Municipal qui en avait fait un argument phare de sa campagne électorale. Une réunion avec les professionnels de santé de la commune avait été programmée en novembre mais celle-ci n'avait pas pu se tenir à cause de la crise sanitaire. C'est donc mardi 2 mars que Madame le maire et une grande partie du Conseil Municipal ont eu le plaisir d'accueillir le docteur Boivert et son épouse, les deux infirmières Virginie Carli et Valérie Courderot, la sage-femme Séverine Peyen et les deux pharmaciens Frédéric et Catherine Bourdin.

Dans un premier temps, Céline Labourot présentait le projet en précisant que le but de la commune était avant tout d'offrir un service de soins de qualité aux habitants de Parcey et des villages alentour. Elle ajoutait que la commune disposait d'un terrain où la maison de santé pourrait être implantée.

Laurent Millot prenait le relais en ajoutant que la création d'une maison de santé doit se faire à partir d'une réflexion coordonnée des différents professionnels et que l'ARS (Agence Régionale de Santé) doit être consultée pour la réalisation du projet. L'ARS peut proposer des aides à l'installation et peut accompagner les professionnels dans la formalisation et la mise en œuvre d'un projet de soin.

Pour qu'un tel projet soit mené à bien, il faut anticiper et démarcher auprès des professionnels pour prévoir le dimensionnement du bâtiment. Quels sont les professionnels de Parcey qui souhaiteront s'installer dans ce local ? Quelles autres offres de soins peut-on proposer à la population ? Kiné, dentiste, orthoptiste, orthophoniste... autant de suggestions qui ont été proposées.

Les professionnels présents ont semblé très intéressés par ce projet alléchant mais tous ne sont pas prêts à quitter leurs locaux. La réflexion n'en est qu'à son début et les élus sont conscients que la réalisation prendra plusieurs années, aussi, dès à présent, elle lance un appel à tous les professionnels de santé qui pourraient être intéressés.



de gauche à droite: M et Mme Bourdin, Mme Courderot, M et Mme Boivert, Mme Carli, Mme Peyen





## ◆ Le docteur Boivert

Michel Boivert est né à Arbois . Il rentre en faculté de médecine à Besançon en 1970 et obtient son diplôme de médecin en 1976. Il officie alors à l'hôpital de Pontarlier aux côtés de son épouse Marie-Noëlle, infirmière. En 1978, le couple s'installe à Parcey sur la RN 5, Marie-Noëlle devenant secrétaire de son mari. Michel Boivert est un passionné, il travaille du lundi matin au samedi midi, de 6 heures du matin à 22 heures et parfois plus tard. Il s'accorde une pause de 5 à 10 minutes pour le repas du midi !

Pendant toute sa carrière, il n'a cessé de se former dans différents domaines : l'ostéopathie, la gériatrie, la mésothérapie. Sa clientèle est locale bien sûr mais elle peut venir de plus loin, Auxonne, Chissey, Morez, St Claude... M et Mme Boivert ont eu trois enfants, ils ont quatre petits-enfants et six dans quelques semaines. Pour l'instant, il n'est pas question de retraite car l'envie est toujours présente. M Boivert est favorable à la maison de santé, il trouve que c'est un beau projet, mais combien faudra-t-il de médecins pour le remplacer ?

## ◆ Virginie Carli et Valérie Courderot, infirmières libérales.



Valérie Courderot à gauche et Virginie Carli

Virginie et Valérie sont amies avant d'être collègues. Elles faisaient partie de la même promo et elles ont obtenu leur diplôme d'infirmière en 1985. Virginie a exercé cinq années à l'hôpital de Dole puis elle s'est installée à Parcey avec M Sigrand, succédant à Mme Vuillemin. En 1998, Virginie s'installe à Parcey au 47 route nationale après avoir transité par Paris et Toulon.

Nos deux infirmières ont des journées bien remplies puisque leur secteur va de Goux au Deschaux en passant par Gevry, Rahon et Nevy. Leurs interventions sont variées puisqu'en plus des prises de sang , injections et pansements, elles s'occupent aussi des patients en fin de vie maintenus à domicile. Les services de soin à domicile se sont beaucoup développés ces dernières années avec des structures comme PRODESSA, le SIAD, l'HAD et Seniors Compagnie.

Virginie et Valérie sont très favorable à la création d'une maison de santé qui regrouperait les différents métiers de la santé.

## ■ Santé

### ◆ Séverine Peyen, sage-femme.



Séverine est native de Metz. Elle a été en faculté de médecine à Nancy où elle a obtenu son diplôme de sage-femme. Elle est arrivée en Bourgogne en 2006 et a travaillé au CHU de Dijon jusqu'en 2015. Elle s'est installée en libéral en 2015 à Tavaux d'abord puis à Parcey en 2017. Notre village de passage à la croisée des chemins lui a plu. Son secteur est très vaste puisque les sages-femmes libérales ne sont pas très nombreuses : Parcey et Villette bien sûr mais aussi de nombreux villages du Val d'Amour comme Ounans et La Vieille-Loye et du Finage comme Tavaux et St Aubin.

Séverine s'occupe des femmes et de leur bien-être en général. Ses services sont variés : grossesse, suivi gynéco, contraception, rééducation périnéale, sexologie... Elle est très favorable à la création d'une maison de santé à Parcey.

### ◆ Frédéric et Catherine Bourdin, pharmacien.

Frédéric et Catherine Bourdin ont repris la pharmacie de la Loue en 2011. Frédéric est originaire du Haut-Doubs et Catherine de Haute-Saône. Ils ont fait leurs études à la faculté de Besançon et ont obtenu leur diplôme en 2005. Parcey est leur première installation et ils ont l'air de s'y plaire puisqu'ils ont construit au village en 2014. Hélène Toussaint, préparatrice, est à leurs côtés depuis leur installation et complète ce trio souriant.

La situation privilégiée de la pharmacie en bordure de nationale permet de drainer de nombreux gens de passage mais l'essentiel de la clientèle est locale, de Parcey ou des villages environnants. La pharmacie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h et le samedi de 9 à 12 h et de 14 h à 18 h.





pour tous, toute la vie, partout

**Le CCAS : Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS et la commune tiennent à remercier tous ceux qui ont répondu aux questionnaires de satisfaction : 72 réponses sur 132 distribués

Les bons restaurant ont été plébiscités à 99% !

**EN BREF :**

1°) Convention signée entre la commune et l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Parcey Le Deschaux, s'intitulant MONALISA (MObilisation Nationale contre L'isolement Social des Agés) :

Cela consiste en un dispositif de bénévoles donnant de leur temps pour appeler ou rencontrer régulièrement les personnes âgées isolées qui le souhaitent. Ces bénévoles sont formés à l'écoute par l'ADMR qui les suit ensuite, cela en lien avec le CCAS.

D'autres actions pourront peut être voir le jour via cette convention, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

A Parcey plusieurs habitants se sont portés volontaires et leur action est très appréciée.

Nous tenons à les remercier également au nom de la commune.

Si cela vous intéresse, vous pouvez contacter soit l'ADMR (03.84.71.03.01) soit la mairie.

**A NOTER :**

2°) Deux ateliers prévus par le sispah (Syndicat Intercommunal au Service des Personnes Agées et Handicapées)

En 2019 un atelier d'utilisation de la tablette avait été réalisé.

Deux nouveaux ateliers seront programmés à l'automne, l'un qui est la suite du 1er atelier, l'autre sur « la mémoire en jeu »

3°) Journée secourisme animée par la Croix Rouge

Le contexte sanitaire étant redevenu favorable, nous allons pouvoir prévoir comme annoncé dans le dernier bulletin, une journée secourisme en septembre ou octobre.

4°) Une vente de brioches aura lieu au mois de septembre.

5°) Les ateliers bons jours

Une présentation publique de ces ateliers sera prévue en octobre

Toutes les dates de ces programmations vous seront bien évidemment communiquées en temps utile



Pour ceux qui veulent en savoir plus :

**ASSOCIATION LOCALE ADMR DE PARCEY LE DESCHAUX**  
1 Rue d'Aval 39100 PARCEY

[admr28@parcey.fede39.admr.org](mailto:admr28@parcey.fede39.admr.org)

Fax : 03 84 71 02 68

Tél. : 03 84 71 03 01

Le flyer de l'association  
est sur le site de la  
Commune

## ■ Travaux

### ◆ Des travaux rue de la Plassote

En 2019, des travaux de voirie avaient été effectués rue de la Plassote. La nouvelle municipalité a souhaité reprendre ce chantier qui présentait des anomalies. Les bordures de la voie ont été rectifiées et un trottoir a été créé sur le côté sud. Les entrées des habitations ont été bitumées. Le montant des travaux effectués par l'entreprise SJE s'élève à 39 106 € TTC. Une subvention de 17 230 € a été accordée par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ce qui réduit considérablement la charge restant à la commune.



### ◆ Travaux d'enfouissement rue de la Motte.

L'enfouissement des réseaux fait partie des objectifs de la municipalité, il permet de supprimer tous ces fils qui ne sont pas très esthétiques. Cette année, ce sont la rue de la Motte et celle des Cytises qui bénéficient de cet aménagement.

Depuis le 19 avril, la première partie des travaux est en cours. Il s'agit d'enfouir les réseaux de téléphone, basse tension et éclairage public. Un câblage prévisionnel pour la fibre est également prévu. Le SIDEC est le maître d'œuvre des travaux qui sont effectués par l'entreprise Demongeot pour la partie génie civil.



Ces travaux d'enfouissement devraient durer cinq semaines. Ils seront suivis d'un plan de récolement effectué par un appareil géoréférencé. Viendront ensuite la reprise de câblage et la dépose des câbles aériens et des poteaux actuels.

La finalisation des travaux se fera à l'automne avec l'installation de mâts d'éclairage à LED beaucoup moins énergivores que les ampoules classiques. Une réduction d'éclairage de 23 h à 5 heures du matin permettra de réduire la facture énergétique de façon substantielle. Le montant des travaux s'élève à 169 392€. Après déduction des diverses subventions, le montant à la charge de la commune est de 93 677€

## Travaux

### ◆ Des travaux efficaces

L'entreprise Labanti a installé deux puits perdus rue de la Motte et Grande Rue ainsi qu'une tête de regard dans la rue des Peupliers. Ces travaux, d'un montant de 5801€ HT, ont montré toute leur efficacité en ce mois de mai pluvieux.

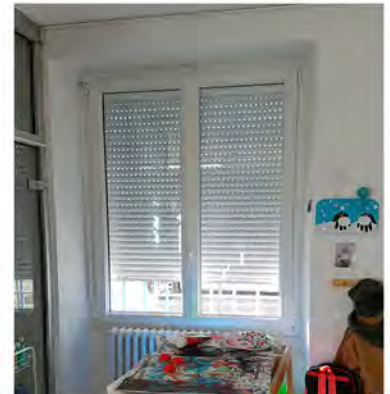


### ◆ Travaux subventionnés

Le conseil municipal a décidé d'entreprendre des travaux dans plusieurs bâtiments communaux :

- la pose de deux portes dans le hangar de la mairie pour un montant de 10 000€ HT.
- le changement de la menuiserie à la MAM pour une somme de 9 049€ HT.
- le remplacement d'une baie vitrée à la salle des fêtes pour 3 744€ HT.

Ces travaux ont été effectués par deux entreprises du village, Jura Métal et Jura PVC. Une subvention a été attribuée par le Conseil Départemental dans le cadre de la DST Relance (Dotation de solidarité des Territoires), elle s'élève à 7 598€.



### ◆ Elagage

Des travaux d'élagage ont été effectués par l'entreprise Paulin de Brainans. Ils concernent:

- le chemin du golf sur une longueur de 300 mètres,
- un saule et un noyer au niveau de la passerelle.
- deux tilleuls dans la Grande Rue.

Le montant des travaux s'élève à 3000€ TTC



## ■ Travaux

### ◆ Des travaux sur la RD 905.

Dernièrement, le Département a entrepris des travaux sur la RD 905. Il s'agissait d'installer une barrière de protection le long de la route entre le canal et le pont de la Loue pour éviter que les voitures ne tombent en contrebas, ou pire, dans le canal. Ces travaux étant à l'initiative du Département, la Commune n'a pas participé à leur financement.



**22 H 30**

# FEU D'ARTIFICE

Avec la participation du Camping du val de Loue

**MERCREDI 14 JUILLET**

**2021**

**Stade de foot**



## Alexandre Moine, jeune conseiller municipal

### 1. Alexandre, présente-toi en quelques lignes.

J'ai 23 ans, j'ai toujours vécu à Parcey où mon père est agriculteur. Je suis allé à l'école primaire du village puis au collège Ledoux et au lycée Duhamel où j'ai passé un bac maintenant. J'ai été embauché chez Inovyn il y a quatre ans.

Je suis licencié au FC Gevry depuis l'âge de sept ans et j'ai entraîné les U15 pendant deux ans.

### 2. Comment devient-on conseiller municipal à 21 ans?

Jean-Louis Laplace est venu un soir à la maison. Il m'a dit que la liste dont il faisait partie cherchait un jeune et qu'ils avaient pensé à moi. Au début, j'ai hésité vu mon jeune âge et mon manque de connaissances mais j'ai très vite accepté car le lendemain je l'appelais pour lui dire que j'étais d'accord.

### 3. Quelles sont tes fonctions au sein du Conseil?

En plus des réunions du Conseil Municipal qui ont lieu tous les mois, je fais partie de plusieurs commissions : bois, prévention sécurité inondations, bâtiments urbanisme, voirie, impôts.

### 4. Comment te sens-tu au sein du Conseil Municipal?

Je me sens bien, il y a une bonne entente, chacun apporte ses connaissances suivant ses compétences. Il peut y avoir parfois des désaccords sur certains points mais on trouve toujours un terrain d'entente après discussion.



### 5. Quelle est ta plus belle expérience?

J'ai appris beaucoup de choses depuis que je suis au Conseil, en particulier sur la voirie avec les différentes réunions pour l'aménagement de la voie partagée et la réfection de la rue de la Plassotte. Le fait le plus marquant reste ma participation active lors de la crue du 30 janvier dernier. J'ai été sur place pour suivre l'évolution de la crue et j'ai participé à l'ouverture des vannes, ce qui m'a permis de mieux comprendre leur utilité.

### 6. Souhaiterais-tu t'investir davantage et si oui de quelle façon?

Je suis très satisfait de cette expérience et je compte m'investir durablement dans la vie de la commune.

# REGLEMENTATIONS

## ANIMAUX ERRANTS

Conditions de récupération des animaux en fourrière par leur propriétaire:

- **Animaux non dangereux :**

Lorsque le propriétaire de l'animal est identifié, il est avisé par téléphone et /ou par courrier lui enjoignant de reprendre son chien ou son chat. Si l'animal n'est pas identifié, il le sera obligatoirement conformément à l'article 276-2 du Code Rural.

Préalablement à la reprise de son animal et en application de l'article 213-3 du Code Rural, le propriétaire devra s'acquitter auprès de la SPA de Dole et sa Région des frais de garde, d'identification et de vaccination éventuels ainsi que des honoraires vétérinaires ou interventions chirurgicales nécessaires à la santé de l'animal.

Frais de garde : 10 € par jour (Tarif au 01/01/2013) + identification + vaccins selon tarifs vétérinaires.



- **Animaux dangereux** (Code Rural articles 211-211-1 et 211-9)

Ne peuvent être repris par leurs propriétaires que les animaux en parfaite conformité avec l'ensemble des dispositions légales des articles ci-dessus et ne faisant pas l'objet d'une réquisition



## POUBELLES

Pour des raisons évidentes d'esthétique, nous demandons aux habitants de rentrer leurs poubelles quand le ramassage est effectué, le jour même ou le lendemain au plus tard.

## BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Nous rappelons que dans le Jura, le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit par un arrêté préfectoral de 2017. Ces déchets sont à déposer dans la benne prévue à cet effet.



## COMPOST

Le compost est une excellente solution pour réduire nos déchets. Pour un bon compost, mélanger 2/3 de déchets humides (fruits, légumes, épluchures, restes de repas...) et 1/3 de déchets secs (herbes séchées, feuilles mortes, broyat de bois...) afin d'éviter le pourrissement et les mauvaises odeurs.

## NUISANCES SONORES

Nous rappelons que les horaires de fonctionnement des appareils de bricolage ou de jardinage sont les suivants :

-du lundi au vendredi de 8h à 12 h et de 13h30 à 20h.

-le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

-le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.



## BAIGNADE



L'accès aux lieux de baignade sur le territoire communal n'est pas réglementé. Le public se baigne à ses risques et périls. La responsabilité du Maire ne pourra pas être mise en cause en cas d'accident ou de noyade.

**La baignade est interdite dans la zone entre le chenal et l'ilot situé en aval du restaurant La Plage.**

## Nouvelle activité à Parcey

Patricia Rougier habite à Parcey depuis quelques mois. Elle propose un atelier créatif avec notamment le Scrapbooking, activité dont elle est démonstratrice dans la marque Stampin Up. Les ateliers peuvent être effectués à domicile ou chez vous, en journée ou en soirée. Renseignements au 06 26 19 02 57.